

Nombre :
de Membres en exercice
de Présents
de Votants
Quorum

26
19
22
14

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
12 mars 2024 - 20 heures
Liste des délibérations**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le douze mars, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal du Theil-sur-Huisne, sous
la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHERAULT, MME GEORGET, M. VALLET, MME VAIL, M. PLESSIS,
MME MOUSSET, MM. TRUILLET, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS,
MMES SEMELY, MOULIN, CREMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : MME COUVRET (pouvoir à MME GEORGET), M. ANDRE (pouvoir à M. POLICE),
MME GUILLIN, MME PAPILLON (pouvoir à M. THIROUARD).

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. DENECHAUD, MME TREVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FRANCOIS.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 février 2024
3. Gouvernance :
 - 3.1. Election du Maire délégué de Gémages,
 - 3.2. Election d'un Adjoint au Maire,
 - 3.3. Réactualisation de la délibération des indemnités versées aux élus,
 - 3.4. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
4. Finances :
 - 4.1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,
 - 4.2. Convention avec le cabinet JURICIA Conseil pour la réalisation d'un audit des taxes foncières.
5. Fêtes et cérémonies :
 - 5.1. Règlement du jeu du carnaval 2024.
6. Informations diverses
7. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. FRANCOIS a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 février 2024

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Gouvernance :

3.1. Délibération n° 2024-011 - Election du Maire délégué de Gémages

Suite à la démission de M. DUTERTRE et après élection au scrutin secret à la majorité absolue, M. Christian VALLET est proclamé maire délégué de Gémages, par 21 voix et un vote nul.

3.2. Délibération n° 2024-006 - Election d'un Adjoint au Maire

Compte-tenu de la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire, le Conseil municipal décide que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Après élection au scrutin secret à la majorité absolue, M. Christian VALLET est proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire par 21 voix et un vote nul.

3.3. Délibération n° 2024-007 - Réactualisation de la délibération des indemnités versées aux élus

Dans le cadre de la nomination du nouveau maire délégué de Gémages et de l'attribution de délégations du Maire à deux nouveaux conseillers municipaux (démocratie locale, citoyenneté, vie associative sportive, sports), le Conseil municipal décide à l'unanimité de réactualiser la délibération prise le 13 décembre 2022 relative aux indemnités versées aux élus, sans impacter l'enveloppe financière du budget communal.

3.4. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Par décisions du Maire,

- n° 6 en date du 27/02/2024, il a été procédé à une demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour l'aménagement sécuritaire du quartier de la Taille (40 % : 327 554 €/818 885 € HT),
- n° 10 en date du 19/02/2024, il a été procédé au renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux pour l'année 2024 (100.00 €),
- n° 11 en date du 23/02/2024, il a été procédé à la mise à disposition gracieuse d'un garage (n°4 au lieu du n° 1) à l'association « Solidarité » (valorisée 480 €),
- n° 12 en date du 23/02/2024, il a été procédé à la mise à disposition gracieuse d'un garage (n°1 au lieu du n°4) à l'association « La Gaule Theilloise » (valorisée 480 €),
- n° 13 en date du 15/02/2024, il a été procédé à la résiliation du bail commercial du 21, place des Teilleuls.

4. Finances :

4.1. Délibération n° 2024-008 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2024 sur la base du rapport présenté.

4.2. Délibération n° 2024-009 - Convention avec le cabinet JURICIA Conseil pour la réalisation d'un audit des taxes foncières

Afin de réaliser un audit des taxes foncières, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de mission, « Taxes Foncières - Optimisation des dépenses », du cabinet JURICIA CONSEIL pour une durée de 2 ans.

5. Fêtes et cérémonies :

5.1. Délibération n° 2024-010 - Règlement du jeu du carnaval 2024

Dans le cadre des animations qui vont avoir lieu autour du prochain carnaval, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le règlement du jeu du carnaval 2024.

6. Informations diverses

- Monsieur le Maire fait savoir que M. DUTERTRE sera remplacé par M. PLESSIS pour siéger au Conseil communautaire, conformément à la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

7. Questions diverses

- Mme MOULIN, Conseillère municipale déléguée au Commerce, donne connaissance aux membres du programme du prochain carnaval qui aura lieu le 23 mars 2024. Les volontaires sont les bienvenus pour assurer la sécurité et la distribution de la pâte à crêpe.

Elle fait savoir également que le local commercial du 21 place des Teilleuls sera remis à la location début avril et qu'une réservation a été faite pour le local éphémère en mai prochain.

- Mme MOUSSET, Adjointe au Maire en charge de la Vie Associative, fait un point sur les rencontres à venir pour la mise en place d'un jumelage avec la commune de Cerizay (79).
- Mme VAIL, Adjointe au Maire en charge des Séniors, informe le Conseil que le 10 mars dernier s'est déroulé le repas des Séniors à Mâle. Le prochain aura lieu à La Rouge, le 8 mai 2024 pour les Séniors résidant au Theil-sur-Huisne (la salle Jean Beaudoux étant fermée pour travaux).

Se tiendra également le 19 mars prochain à 11 h 30, au monument aux morts de La Rouge, la cérémonie de commémoration de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

- M. LHERAULT, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait savoir que l'appel d'offres pour les travaux de la Mairie vient d'être lancé et les travaux du gîte communal de Gémages sont en cours de finalisation.
- Mme GEORGET, Adjointe en charge des Affaires Sociales, fait savoir que l'animateur-jardinier pour le projet des jardins partagés a été recruté.
- Monsieur le Maire rappelle que l'installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le samedi 16 mars 2024 à 9 h 30 dans la salle Jean Beaudoux du Theil-sur-Huisne.

- M. PLESSIS, Adjoint au Maire en charge de l'Environnement, informe les membres qu'une conférence publique se tiendra le jeudi 21 mars prochain à 20 h 30 dans la salle Jean Beaudoux du Theil-sur-Huisne, sur le thème de la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables locales.
- Mme SEMELY, Conseillère déléguée à la Communication, fait savoir qu'une campagne se déroule actuellement sur les ondes de « Sweet FM » pour faire découvrir le marché forain du mercredi matin, et ce, sur quatre mois.
- M. POLICE, Conseiller délégué à la Voirie, indique que suite aux intempéries et notamment aux précipitations de ces derniers temps, de nombreux chemins sont difficilement praticables. Les services techniques mettent tout en œuvre pour y remédier en fonction des conditions météorologiques.
- M. GARNIER, Conseiller municipal, demande où en est le recrutement du médecin. Monsieur le Maire fait savoir qu'en collaboration avec la Communauté de Communes et le Conseil départemental, plusieurs pistes sont à l'étude dont celle d'un médecin en provenance d'Italie.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, s'interroge sur le vote des subventions aux associations. Elles seront votées lors de la prochaine séance du Conseil municipal, sur proposition de la commission Vie Associative.

Il fait savoir également que le Service Départemental d'Incendie et de Secours répertorie actuellement les échelles permettant le relevé de côte du niveau de L'Huisne : l'échelle située près de l'usine Abadie semble vétuste. Il est nécessaire de savoir à qui incombe les réparations.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 50.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

M. Alain FRANCOIS

Le Maire

M. Sébastien THIROUARD

